

## Sécurité: bilan de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'Etat dans le département du Gers

La préfecture du Gers communique



Sécurité: bilan de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'Etat dans le département du Gers

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a organisé une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service Central des Armes et Explosifs (SCAE) et mise en œuvre localement par les services de la préfecture, de la gendarmerie nationale et de la police nationale.

Fort de cette dynamique, Gérald Darmanin a décidé d'engager une réforme de la procédure d'abandon d'armes à l'État visant à la simplifier. Une expérimentation sera initiée en ce sens dès le premier trimestre 2023 dans cinq départements.

Un bilan très positif dans le Gers

Trois sites de collecte avaient été mis en place afin de permettre à tous les Gersois d'enregistrer ou de restituer des armes dont ils souhaitaient se séparer : un au commissariat d'Auch, un à la caserne de gendarmerie d'Éauze et un à celle de Marciac.

Entre vendredi 25 novembre et ce vendredi 2 décembre dans le Gers :

207 comptes SIA ont été créés

126 pour des particuliers (hors chasseurs). Il s'agit d'armes héritées ou trouvées que les personnes souhaitent garder 81 pour des chasseurs

927 armes longues, 198 armes de poing et 21 483 munitions ont été abandonnées

Et après cette opération ?

Cette opération nationale d'abandon simplifié d'armes est désormais terminée mais la démarche classique d'abandon reste toujours possible après le 2 décembre.

La procédure consiste à se rendre dans la brigade de gendarmerie et le commissariat de police le plus proche pour procéder à l'abandon d'une arme, selon la procédure classique (CERFA 1845\*03).

Pour des chasseurs, leur compte doit être créé au plus tard avant fin juin 2023 : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61698>